



CMAE



UA



PNUE

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

**Huitième session extraordinaire**

Réunion ministérielle

En ligne, 4 décembre 2020

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Introduction

1. Conformément aux articles 9 et 10 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) peut se réunir en session extraordinaire entre ses sessions ordinaires. À sa réunion tenue en ligne le 28 mai 2020, le Bureau de la CMAE est convenu qu'il y avait lieu d'organiser une telle session extraordinaire.
2. Conformément à cette recommandation et compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, il a été décidé que la huitième session extraordinaire de la Conférence se tiendrait en ligne en novembre et décembre 2020. Le thème de la session extraordinaire est le suivant : « Renforcer l'action environnementale pour une relance efficace de l'Afrique post-COVID-19 ». La session extraordinaire comportera une réunion du groupe d'experts, le 30 novembre 2020, et une réunion ministérielle, le 4 décembre 2020.
3. Le Bureau de la CMAE a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle, qui figure dans le document AMCEN/SS.VIII/1.
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la huitième session extraordinaire (AMCEN/SS.VIII/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la session figure dans l'annexe I du présent document.

### II. Objectifs et aperçu général de la huitième session extraordinaire

5. La session extraordinaire examinera les principales questions à l'ordre du jour de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra du 22 au 26 février 2021, et conviendra de l'approche commune de l'Afrique pour sa participation à l'Assemblée. L'Assemblée vise à consolider les actions environnementales dans le cadre du développement durable et à donner une impulsion en faveur d'une mise en œuvre plus efficace. Ces objectifs sont conformes aux résultats de la dix-septième session ordinaire de la CMAE, qui a préconisé une approche axée sur l'action accompagnée de mécanismes efficaces de mise en œuvre des politiques environnementales, afin d'atteindre pleinement les objectifs de développement durable et les cibles de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.
6. La session extraordinaire sera l'occasion pour le continent de trouver un terrain d'entente en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en 2021. La Conférence des Parties intervient à un moment critique, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation du nombre de zoonoses dues à la destruction sans précédent des habitats par l'activité humaine. Elle permettra également de parachever le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
7. Plus important encore, la session extraordinaire examinera la façon dont le secteur de l'environnement, compte tenu de la pandémie de COVID-19, peut contribuer à remettre l'économie de la région sur la voie d'un développement à plus faibles émissions de carbone et plus respectueux de l'environnement. Il est proposé qu'un programme de relance vert pour l'Afrique soit élaboré et mis en œuvre en priorité pour contribuer au plan de relèvement global du continent africain après la

pandémie de COVID-19. Un projet de proposition à cette fin sera examiné lors de la session extraordinaire de la CMAE.

8. Enfin, les participants à la session seront informés des préparatifs et des principales questions de négociations en vue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra plus tard en 2021.

9. Le groupe d'experts portera un certain nombre de questions à l'attention des ministres aux fins d'examen. Les ministres seront invités à échanger leurs vues sur ces questions afin de s'accorder.

10. Enfin, il est prévu que les ministres adoptent par consensus une déclaration ministérielle et des principaux messages reflétant leurs discussions sur les divers points inscrits à l'ordre du jour.

### **III. Points de l'ordre du jour provisoire**

#### **Point 1**

##### **Ouverture de la réunion**

11. Le Président de la CMAE présidera la cérémonie d'ouverture officielle. Il présentera les orateurs d'ouverture de séance, notamment la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Commissaire pour l'économie rurale et l'agriculture de l'Union africaine.

#### **Point 2**

##### **Questions d'organisation**

###### **a) Adoption de l'ordre du jour**

12. Le Président présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS/VIII/1) pour examen et adoption.

###### **b) Organisation des travaux**

13. Le Président présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II du présent document et renverra les participants à la liste des documents établis pour la session, qui figure dans l'annexe I.

#### **Point 3**

##### **Résumé des délibérations du groupe d'experts**

14. Le président du groupe d'experts présentera le rapport de la réunion de ce groupe, qui comprendra un résumé de ses délibérations et les recommandations en résultant.

15. Les ministres prendront note du rapport et examineront le projet de déclaration ministérielle et les principaux messages au titre du point de l'ordre du jour correspondant.

#### **Point 4**

##### **Préparatifs de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

16. La cinquième session de L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendra sous le thème suivant : « *Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable* ». Ce thème appelle à adopter des mesures renforcées pour protéger et restaurer la nature et des solutions naturelles pour atteindre les objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions complémentaires (sociale, économique et environnementale).

17. Il est proposé que la cinquième session de l'Assemblée se tienne selon une « approche en deux temps », qui verrait la convocation de la session en février 2021, sous forme virtuelle, afin de traiter des questions administratives et budgétaires urgentes nécessaires à la continuité des activités du PNUE, puis une reprise de la session en février 2022, afin d'examiner les questions de fond.

18. Un(e) représentant(e) du Bureau des affaires de gouvernance du Programme des Nations Unies pour l'environnement présentera la feuille de route et la structure de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, prévue en février 2021. Un(e) représentant(e) du Corps diplomatique africain basé à Nairobi présentera les progrès réalisés et mettra en évidence les résultats des discussions du groupe d'experts en lien avec les préparatifs de l'Assemblée. On trouvera des informations relatives à ce point de l'ordre du jour dans le document AMCEN/SS.VIII/3.

19. Les présentations seront suivies de brèves interventions des ministres.

### **Point 5**

#### **Exposé sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique**

20. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait se tenir en 2021. Elle devrait aborder une série de questions relatives à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles. Il est prévu que la décision finale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soit prise, ainsi que des décisions sur des sujets connexes, notamment le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources.

21. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 vise à s'appuyer sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et définit un plan ambitieux pour mettre en œuvre une action de grande envergure afin de transformer la relation de la société avec la biodiversité et de faire en sorte que, d'ici 2050, la vision commune de vie en harmonie avec la nature soit concrétisée.

22. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité présentera brièvement les préparatifs de la région à ce jour, ainsi que les vues et perspectives de l'Afrique concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et mettra en exergue les résultats des discussions du groupe d'experts.

23. La présentation sera suivie de brèves interventions des ministres.

### **Point 6**

#### **Examen du projet de programme de relance vert pour l'Afrique**

24. La pandémie de COVID-19 a révélé et exacerbé les défis économiques, sociaux et environnementaux dans le monde entier et plus particulièrement en Afrique. Conscient que la gestion des conséquences de cette pandémie exige une réponse environnementale solide, le Bureau de la CMAE s'est penché sur la façon dont le secteur environnemental peut répondre à la pandémie et a proposé l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de relance vert pour l'Afrique comme contribution au relèvement de l'Afrique au sortir de la crise de la COVID-19.

25. Le programme de relance vert visera à renforcer l'ambition et la mise en œuvre à grande échelle des programmes existants en matière d'environnement et de développement durable en Afrique par une consolidation de la mobilisation des ressources, un soutien technique et un renforcement des capacités, ainsi qu'une meilleure coordination et coopération sous l'égide du programme.

26. Un(e) représentant(e) du bureau du Président de la CMAE présentera brièvement le projet de programme en mettant en exergue la feuille de route concernant son élaboration et sa mise en œuvre et les recommandations issues des discussions du groupe d'experts. On trouvera dans le document AMCEN/SS.VIII/4 une synthèse du projet de programme.

27. La présentation sera suivie de brèves interventions des ministres.

### **Point 7**

#### **Exposé sur les préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

28. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera un aperçu, une analyse et un rapport sur l'état d'avancement des négociations sur les changements climatiques et les préparatifs à ce jour, en soulignant les questions de négociations intéressant l'Afrique et les résultats des discussions du groupe d'experts.

29. La présentation sera suivie de brèves interventions des ministres.

### **Point 8**

#### **Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des principaux messages présentés par le groupe d'experts**

30. Le Président présentera le projet de déclaration ministérielle et les principaux messages convenus. Un(e) représentant(e) du secrétariat passera en revue le projet de déclaration et les principaux messages avec les ministres et recueillera leurs avis en la matière.

31. Le Président invitera ensuite les ministres à examiner et adopter par consensus la déclaration ministérielle et les principaux messages de la huitième session extraordinaire.

### **Point 9**

#### **Questions diverses**

32. Les questions importantes pertinentes non inscrites à l'ordre du jour seront mises en exergue et notées.

### **Point 10**

#### **Clôture de la réunion**

33. Le Président formulera ses observations finales avant de prononcer la clôture officielle de la réunion.

**Annexe I****Liste des documents**

| <b>Cote</b>                    | <b>Document</b>  |
|--------------------------------|--|
| <b>Documents de travail</b>    |  |
| AMCEN/SS.VIII/EGM/1            | Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts   |
| AMCEN/SS.VIII/EGM/Add.1        | Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts  |
| AMCEN/SS.VIII/1                | Ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle   |
| AMCEN/SS.VIII/1/Add.1          | Ordre du jour provisoire annoté de la réunion ministérielle  |
| AMCEN/SS.VIII/3                | Participation de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement                |
| AMCEN/SS.VIII/4                | Synthèse du Programme de relance vert pour l'Afrique   |
| <b>Documents de référence</b>  |  |
| AMCEN/17/9                     | Rapport du segment ministériel de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement |
| <b>Documents d'information</b> |  |
| AMCEN/SS.VII/INF/1             | Note d'information sur la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement |

## Annexe II

### Programme de travail de la réunion ministérielle

Vendredi 4 décembre 2020

| Horaire             | Description   |
|---------------------|---|
| 12 heures – 12 h 45 | <b>Point 1</b> : Cérémonie d'ouverture  |
| 12 h 45 – 13 heures | <b>Point 2</b> : Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour</li> <li>• Organisation des travaux</li> </ul>                                     |
| 13 heures – 13 h 15 | <b>Point 3</b> : Résumé des délibérations du groupe d'experts, sous la direction du président du groupe d'experts   |
| 13 h 15 – 14 heures | <b>Point 4</b> : Préparatifs de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement                                    |
| 14 heures – 14 h 30 | <i>Pause déjeuner</i>   |
| 14 h 30 – 15 h 30   | <b>Point 5</b> : Exposé sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique |
| 15 h 30 -16 h 30    | <b>Point 6</b> : Examen du projet de programme de relance vert pour l'Afrique   |
| 16 h 30 – 17 heures | <i>Pause-café</i>   |
| 17 heures – 17 h 45 | <b>Point 7</b> : Exposé sur les préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques                      |
| 17 h 45 – 18 h 45   | <b>Point 8</b> : Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des principaux messages présentés par le groupe d'experts   |
| 18 h 45 – 19 heures | <b>Point 9</b> : Questions diverses   |
| 19 heures           | <b>Point 10</b> : Clôture de la réunion   |